



SAINT-ESTÈVE-JANSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE
Le 26/01/2026
Application agréée E-legalite.com
39_DE-013-211300934-2026.0121-01_2026_02-

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
14/01/2026	14/01/2026	En exercice	7
		Présents	5
		Votants	6

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 janvier à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LEGUILLOUX

Avaient donné pouvoir : Véronique LEGUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX

Était absent non-excuse : Jean-Marc LEGROS

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

01 2026 02 Validation du devis pour la reprise d'étanchéités terrasse rue du lavoir – montant 4458.00 € HT soit 5349.60 € TTC

Afin de procéder à la reprise d'étanchéités de la terrasse rue du lavoir, le devis ci-dessous est présenté au Conseil Municipal pour validation :

Reprise étanchéité terrasse du lavoir	ACC	4 458.00 € HT	5 349.60 € TTC
---------------------------------------	-----	---------------	----------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis tels que présentés ci-dessus.



Madame le Maire,

Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,

Fabienne QUIÉVREUX.

